

Fac de droit sans le bac

Par **MarineESna**, le **06/07/2018** à **15:17**

Bonjour

Un étudiant peut-il avec une place en licence de droit l'année prochaine avec la plateforme parcoursup
Entrer à l'université sans le bac.

Merci de répondre à ma question.
Bonne journée

Par **hollymood**, le **06/07/2018** à **15:23**

Bonjour,

Eh bien normalement l'accès à l'université et aux études supérieures en général est de toute façon toujours subordonné à l'obtention du bac il me semble...

Par **Hubertjaja**, le **06/07/2018** à **16:00**

Il faut avoir le bac ou un équivalent (capacité en droit / DAEU)

Par **MarineESna**, le **06/07/2018** à **21:26**

D'accord merci pour vos réponses est-il normalement qu'on refuse à un étudiant le rattrapage alors que celui à entre 8 et 9 au bac au

Il passe directement refusé avec cfes et redouble son année

Pourtant sur sur les chaînes nationales , les élèves qui ont entre 8 et 9 ont le droit à passer le rattrapage et ceux qui ont des notes inférieures à 8 n'ont pas le droit au rattrapage.

Par **MarineESna**, le **06/07/2018** à **21:32**

<https://www.studyrama.com/revision-examen/bac/les-dates-et-les-epreuves-du-bac/rattrapages-au-bac-mode-d-emploi-35497>

Pour avoir une seconde chance d'obtenir le diplôme du baccalauréat vous devez avoir une moyenne comprise entre 8 et 10 à l'issue de la 1ère session d'épreuves. Et vous devez vous inscrire aux oraux du rattrapage dans les matières que vous aurez choisies.

VOUS DEVEZ PASSER LES ORAUX DE RATTRAPAGE (MOYENNE ENTRE 8 ET 9,99/20)

<https://www.france-examen.com/bac/points-bac/points-rattrapage.html>

A noter : pour être autorisé à passer l'oral de rattrapage (aussi appelé épreuves du 2nd groupe), votre résultat aux épreuves du bac doit se situer entre 8 et 10/20. En-dessous de 8 vous êtes recalé d'office car vous n'avez aucune chance de pouvoir rattraper les points qu'il vous manque.

Par **Hubertjaja**, le **06/07/2018** à **21:35**

Eh bien non ce n'est pas normal ... si vous voulez envoyez moi votre relevé de notes du Bac par MP histoire de comprendre pourquoi.

Par **MarineESna**, le **06/07/2018** à **21:38**

Merci je vous envoie par mp , car je ne trouve pas cela normale non plus

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/07/2018** à **08:29**

Bonjour

Une question un peu bête : il n'y a pas de notes éliminatoires ?

PS : J'ai déplacé votre sujet dans la section "Examens et résultats".

Par **MarineESna**, le **09/07/2018** à **13:10**

Bonjour

Pas de note éliminatoire. Non , c'est à cause des notes de stages en milieu professionnel. L'élève n'a pas le droit de passer ses rattrapages même avec une moyenne entre 8/20 ou 9/20 car les unités en Gestion administration comptent plus que les matières générales. Les stages en milieu professionnels ont un fort coefficient 3 et 4.

Mais quelque chose m'intrigue si un élève bac pro gestion administration

Par exemple : son tuteur de stage attribue des tâches qui n'ont rien avoir avec la formation comme s'occuper des enfants en petite enfance (CAP petite enfance , ASSP) et que le professeur accepte " car je cite ceci lui sera utile " en lui attribuant de notes en dessous de la moyenne car la grille d'évaluation détermine des compétences à acquérir seulement en GA.

La personne concernée a effectué son stage dans une mairie

Peut on contester les notes en voies de recours. dans la maison des examens relevant d'erreurs matérielles ou de droit ?

Merci pour vos réponse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2018** à **13:17**

Bonjour

Le/la stagiaire aurait dû refuser et en parler au chef de l'établissement

En tout cas, je pense qu'on peut en effet faire un recours.

Mais comme je l'ai dit plus haut, on reprochera peut-être au stagiaire de ne pas avoir signalé la situation au chef d'établissement.

Il faudrait aussi contacter l'Académie pour leur signaler le comportement du professeur. C'est bien lui le plus condamnable dans cette situation.

J'ose espérer que c'est un exemple fictif !

Par **MarinaEsna2**, le **09/07/2018** à **13:41**

Re bonjour

J'ai perdu mon compte donc je me suis réinscrite.

Merci beaucoup pour votre réponse. Isidore Beautrelet

Malheureusement, cela n'est pas exemple fictif cela c'est réellement passé sur un étudiant de terminale. Cet élève remplaçait un employé absent dans le service petite enfance et parfois dans les écoles primaires.

Effectivement , l'élève n'a pas signalé cet acte au chef d'établissement mais le professeur qui a lui rendu visite était au courant.

Je ne sais pas comment cet élève va effectuer cette démarche
bonne journée

Ma question est comment rédiger une lettre en voie de recours en contestant les deux notes en milieu professionnelle. (stage) de manière compréhensible

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/07/2018** à **07:58**

Bonjour

Je n'ai malheureusement pas trouvé de modèle de lettre.